

<p>DESCRIPTIF DE MODULE</p>	<p>Master HES-SO en Design HEAD – Genève Année académique : 2025 - 2026</p>
<p>Titre du module</p>	<p>Stage</p>
<p>Filière(s)</p>	<p>Master Design, toutes orientations</p>
<p>Type de module</p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p>Code</p>	<p>MADMS.23</p>
<p>Crédits ECTS</p>	<p>De 3 à 15 ECTS</p>
<p>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</p>	<p>Ce module est composé de 1 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le catalogue dédié.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des compétences liées à la professionnalisation, au travail en équipe et à la communication ; pratiquer la gestion de projet, gérer de façon efficiente compétences et ressources. • Développer et exercer ses compétences communicationnelles et valoriser son travail et son expertise professionnelle, aussi bien auprès des client-e-x-s, du public, que des professionnel-le-x-s. • Développer des aptitudes à renouveler ses savoirs, méthodes et attitudes en fonction du marché, du ou de la client-e-x, de la société et de l'environnement technologique. • Être en mesure d'accepter, de comprendre et de s'approprier les impulsions critiques et les intégrer à son travail ; être en mesure de valoriser, communiquer et promouvoir son travail et les compétences afférentes, sur les plans créatifs, techniques et professionnels. • Développer ses capacité à prendre des décisions conformes à l'éthique et à la responsabilité professionnelle. • Pratiquer un travail de transmission et exercer les compétences développées au sein de la formation.
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements fait partie des éléments évalués. Si les absences excèdent 20% du temps d'enseignement d'une unité d'enseignement, la note de 1.0 est attribuée à ladite unité d'enseignement. Dans les cas où les absences excédant 20% du temps d'enseignement sont justifiées, avec des justificatifs à l'appui, au sens de l'article 80 du Règlement d'organisation de la HES-SO Genève, la note de 1.0 est remplacée par la mention « absence justifiée ». Cette mention signifie que la non-validation de l'unité d'enseignement concernée n'est pas comptabilisée comme une première tentative.</p>

	<p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale / la note moyenne finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	<p>Aucune remédiation n'est possible.</p>
Modalités de répétition	<p>Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.</p>